

## Commune de Paulinet (81 250) - Séance du conseil municipal du 7 mai 2009

Séance du 7 mai 2009, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien CHAMAYOU

Date de la convocation: 29/04/2009

**Présents:** M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOU A, CHAMAYOU D, DAURELLE P, JAMME CI, LACLAU M, QUINTARD G, RAMADE Y, RICARD D, VALETTE S.

**Excusés:** Mrs BOULARAN D, FABRE A, FRAYSSINHES J,

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

### 1 – Etat d'avancement des chantiers (Programme : captage, réservoir, distribution eau, assainissement)

#### 11 – Création du réseau d'assainissement du hameau de Connac et reprise du réseau AEP

Ce chantier a débuté le 23 mars et la réalisation de cette partie de travaux est achevée. Les canalisations ont été testées, aucun défaut d'étanchéité n'a été constaté, reste le nivelage et le goudronnage des tranchées

#### 12 – Captage et station de pompage

Les écoulements superficiels ont été canalisés hors de la zone de captage en direction du ruisseau, les travaux restant sur l'ouvrage du captage consistent à nettoyer le fond de l'ouvrage.

#### 13 – Lagunage Assainissement

Les plans sont terminés, reste la finition pour préparer la consultation

### 2 – Décision programme voirie 2009

#### 21 – Récapitulatif estimatif établi par CCDMA

Adresse	TTC estimatif	Adresse	TTC estimatif
<i>Le Burg</i>	<i>10 903.53</i>	<i>La Ragnié</i>	<i>3 308.58</i>
<i>Les Peyrolles</i>	<i>5 857.64</i>	<i>Goutinel</i>	<i>939.11</i>
<i>Latet</i>	<i>2 785.04</i>	<i>Mas Del Puech</i>	<i>1 067.45</i>
<i>La Griffoulière</i>	<i>8 440.13</i>	<i>Remintil</i>	<i>3 559.51</i>
<i>La Coste</i>	<i>3 521.80</i>	<i>Le Fageas</i>	<i>7 146.14</i>
<i>Bazuéjous</i>	<i>415.67</i>	<i>Rte Teyssonnières</i>	<i>2 560.15</i>
<i>Le Bouyssounet</i>	<i>302.40</i>	<i>Lavergne</i>	<i>1 238.17</i>
<i>La Garrigue</i>	<i>4 684.30</i>	<i>Pommardelle</i>	<i>11 398.16</i>
<i>Puech Del Mouli</i>	<i>1 207.44</i>	<i>Rte de Ruèges</i>	<i>4 735.76</i>
<i>La Maynoubié</i>	<i>1 482.29</i>	<i>La Brandié</i>	<i>1 622.68</i>
<i>Montredon</i>	<i>9 290.21</i>	<i>P à T</i>	<i>4 851.63</i>
<i>Bertal</i>	<i>11 927.13</i>	<i>Chemin de l'Assou</i>	<i>3313.25</i>

Montant total estimation : 106 558.18 € dont 81 853.16 € pris en charge par la CCDMA

## **22 – Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide de retenir tous les travaux de ce programme 2009 à l'exception des travaux du chemin de Bertal qui seront entrepris après les travaux d'adduction d'eau potable du hameau et d'y ajouter la réparation du chemin d'accès à la charcuterie (troux).

## **3 – Emprunts pour programme eau : prêts relais et prêts à taux fixe**

### **31 - Ouverture d'un prêt relais d'un montant maximum de 150 000 € auprès de La Caisse d'Epargne Midi Pyrénées.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'un prêt relais.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues,

#### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La commune de Paulinet, contracte auprès de La Caisse d'Epargne Midi Pyrénées, une ouverture d'un prêt relais d'un montant maximum de 150 000,00 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant maximum : **150 000 €**
- Durée maximale : **12 mois**, à compter de la date du premier déblocage des fonds,
- Taux d'intérêt: **Fixe (2,30%)**,
- Périodicité de paiement des intérêts : **Trimestrielle**,
- Commission et frais: **Néant**.

**Article 2 :** Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

**Article 3 :** Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **32 - Demande de prêts bancaire pour le financement des travaux de restructuration AEP 4<sup>e</sup> tranche.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan de financement du programme de restructuration AEP 4<sup>ème</sup> tranche : (création captage et station de pompage Foncave, création adduction Foncave-Connac, création d'une bassin de stockage, de traitement et amélioration de la desserte de Connac en eau potable), nécessite la réalisation d'un prêt de 100 000 Euros.

Une consultation auprès de divers organismes bancaires a été réalisée.

**Le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des marchés, et après en avoir délibéré, décide:**

- 1) de réaliser un emprunt de 100 000 Euros.
- 2) de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées pour un prêt à long terme d'un montant de 100 000 Euros, au taux fixe de 4,55%, soit un taux fixe équivalent de 4,12%, comprenant 15 échéances, avec une première échéance 4 mois après le déblocage des fonds, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et les suivantes tous les 1<sup>er</sup> octobre jusqu'en 2023.
- 3) donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en oeuvre l'ensemble de ces prêts bancaires et signer les contrats correspondants.

#### 4 – Ajustement budgétaire

##### **41 - DM N° 1 au Budget Communal et DM N° 1 au Budget Annexe Eau 2009 : Augmentation budgétaire des charges financières et de la dette au BA Eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'insuffisance budgétaire au B.A. Eau pour effectuer le 1<sup>er</sup> versement de remboursement de l'emprunt d'un montant de 100 000€ contracté auprès de la Banque « Caisse d'Épargne » pour financer le programme « Restructuration AEP 4<sup>ème</sup> tranche ». La budgétisation étant insuffisante pour faire face aux dépenses.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'établir une décision modificative comme suit :

<i>Budget Communal</i>			<i>Budget Annexe Eau</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation	Chapitre	Diminution	Augmentation
Investissement					
			66111		1 517.00 €
			1641		7 556.00 €
			021		7 556.00 €
Fonctionnement					
61522	9 073.00 €		747		9 073.00 €
6748		9 073.00 €	023		7 556.00 €

##### **42 - DM N° 2 au Budget Communal 2009 : modification budgétaire de l'article 165 en dépenses « Dépôts et cautions »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de résiliation des baux des logements « ancienne école de St Jean de Jeannes » occupé par Melle Flora BANON et Mr Irwin ZENATTI et l'appartement à Paulinet « ancienne laiterie » occupé par Mr Julien PANIS.

Il mentionne que la prévision budgétaire pour le remboursement des deux cautions est insuffisante et qu'il est nécessaire d'effectuer un réajustement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'augmenter l'article 165 en dépenses comme suit :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation	Chapitre	Diminution	Augmentation
Fonctionnement					
61522	500.00 €				
023		500.00 €			
Investissement					
165		500 .00 €	021		500.00 €

##### **43 - DM N° 3 au Budget Communal 2009 : modification budgétaire, augmentation du programme « Acquisition tracteur tondeuse »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat du tracteur tondeuse est plus

élevé que la prévision budgétaire et qui est nécessaire d'effectuer un réajustement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'augmenter le programme 2188-252 « Acquisition d'un tracteur tondeuse » comme suit :

<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>		
Chapitre	Diminution	Augmentation	Chapitre	Diminution	Augmentation
Fonctionnement					
61522	1 010.00 €				
023		1 010.00 €			
Investissement					
2188-252		1 010 .00 €	021		1 010.00 €

## **5 – Analyses des propositions de fermeture du programme accueil hall entrée salle et sanitaires**

Après étude des propositions établies par l'entreprise MAUREL et NORBA, le Conseil Municipal retient la proposition de la menuiserie NORBA à condition de mettre des portes coulissantes.

## **6 - Projet de convention relative à l'assistance technique apportée par le Conseil Général du Tarn (S.A.T.E.S.E) aux exploitants de stations d'épuration**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention relative à l'assistance technique apportée par le Conseil Général du Tarn (S.A.T.E.S.E) aux exploitants de stations d'épuration. Il précise, afin de poursuivre notre collaboration avec le S.A.T.E.S.E., d'approuver l'adhésion au projet de convention proposé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuver le projet de convention tel qu'il est présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

## **7 – Questions diverses**

Le Conseil décide d'acheter 25 tables avec chariot et des chaises pour les salles de Paulinet, demande à Patrick DAURELLE de prendre contact avec la CCDMA pour une commande groupée, et de prendre des renseignements et de faire établir des devis pour aménager la partie plonge.